

## Advicenne annonce une progression de 8,8% des ventes brutes au S1 2024 et fait le point sur ses activités

Paris, France, le 18 juillet 2024, à 18h30 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd’hui que ses ventes brutes<sup>1</sup> ont atteint 2,4 millions d’euros pour le premier semestre 2024, en hausse de 8,8% par rapport à la même période de l’exercice précédent. Les ventes brutes n’intègrent pas les royalties à recevoir des partenaires pour le premier semestre.

Une fois encore et conformément au plan stratégique de la Société, la croissance des ventes brutes provient majoritairement des ventes de Sibnaya<sup>®</sup>. Ces dernières affichent des ventes brutes de 1,1 million d’euros, en hausse de 12,9% sur les six premiers mois de l’année par rapport au premier semestre 2023. En France, la performance est solide, résultat du renforcement de l’équipe commerciale. Dans les autres pays européens, Sibnaya<sup>®</sup> enregistre plusieurs succès mais demeure pénalisé par les difficultés d’accès au remboursement. En outre, des effets de stock, enregistrés au premier semestre 2023, ont limité significativement la croissance affichée au S1 2024. De leur côté, Likozam<sup>®</sup> et Levidcen<sup>®</sup> enregistrent des ventes respectives de 1,0 et 0,3 million d’euros.

Vente brutes (m€)	S1 2024	S1 2023	Croissance
<b>Sibnaya<sup>®</sup></b>	1,08	0,96	+12,9%
<b>Neurologie</b>	1,33	1,26	+5,5%
<i>dont Likozam<sup>®</sup></i>	0,99	0,93	+6,5%
<i>dont Levidcen<sup>®</sup></i>	0,34	0,33	+3%
<b>Total</b>	<b>2,42</b>	<b>2,22</b>	<b>+8,8%</b>

Au cours de cette période, et des dernières discussions entre Advicenne et Primex International AG, il est apparu que ce dernier n’est pas en mesure d’honorer l’ensemble des engagements pris au contrat signé en 2016 portant sur le versement de royalties en 2025. Dans le but de préserver au mieux ses intérêts, Advicenne poursuit les échanges avec Primex et souhaite aboutir à un accord final d’ici la fin de l’exercice.

Enfin, Advicenne, après l’obtention du statut de médicament orphelin pour ADV7103 dans la cystinurie en avril et un premier cycle d’échanges avec la FDA sur la base des données cliniques européennes dans l’acidose tubulaire rénale distale, poursuit pendant l’été son travail de clarification du parcours réglementaire d’ADV7103 aux Etats-Unis dans ces indications. Pour ce faire, Advicenne bénéficie du soutien de plusieurs leaders d’opinion, tant américains qu’européens, ainsi que des associations de patients.

A la date du présent communiqué, la société dispose d’un horizon de trésorerie au T1 2025.

<sup>1</sup> Les ventes brutes représentent le montant brut facturé aux clients pour les quantités de produits livrées au cours de l’exercice. Dans les pays où le prix, ou les conditions de remboursement, n’ont pas encore été arrêtés par l’administration, le chiffre d’affaires annuel correspond aux ventes brutes diminuées des taxes et remises fixées par les autorités de tutelle. Ces taxes et remises sont constatées sur la base des meilleures estimations de la société ou des mises en recouvrement reçues de l’administration.



## A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya<sup>®</sup> (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et en Grande-Bretagne dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

## CONTACTS

### Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général

+33 (0) 1 87 44 40 17

Email : [investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com)

### Ulysse Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email : [advicenne@ulyse-communication.com](mailto:advicenne@ulyse-communication.com)

## Déclarations prospectives

*Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2024. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.*